

agir

en prévention

PLAIDOYER

Assuétudes : pistes pour une
politique de prévention efficace

2023



agir

en prévention

Le groupe de concertation "Agir en Prévention" a été créé en 2020. Cette plateforme rassemble aujourd'hui une dizaine de services spécialisés en prévention des assuétudes, actifs en Wallonie et/ou à Bruxelles.

NOS OBJECTIFS



RASSEMBLER

Rassembler les services spécialisés en prévention des assuétudes.



PARLER D'UNE SEULE VOIX

Parler d'une seule voix aux politiques et aux professionnel-le-s de terrain des secteurs du social, de la santé, de la jeunesse, à qui s'adressent nos services.



SENSIBILISER

Faire reconnaître l'importance de la prévention des assuétudes en tant qu'axe prioritaire en matière de santé.



Nous avons mis au point une **convention d'engagement** qui reprend les principes fondamentaux qui guident nos interventions. Vous la trouverez sur notre site www.agirenprevention.be, dans la rubrique "à propos de nous".



Les professionnel-le-s de terrain, premiers acteurs de prévention

Nous sommes des services de deuxième ligne, spécialisés dans la formation et l'accompagnement des professionnel-le-s de terrain, en contact avec des publics jeunes ou adultes, dans les secteurs social, santé et jeunesse (éducateur-ric-e-s, formateur-ric-e-s, soignant-e-s, assistant-e-s sociaux...).

En 2021, nous avons lancé une campagne de sensibilisation auprès de ces professionnel-le-s de première ligne visant à les conscientiser à leur rôle d'acteur-ric-e de prévention des assuétudes auprès de leurs publics et à les encourager à faire appel à nos services, pour renforcer leurs compétences en la matière.

PRÉVENTION DES ASSUÉTUDES

Dans une optique de promotion de la santé

Les interventions des services spécialisés en prévention des assuétudes se fondent sur une [approche positive et globale de la santé](#), telle que définie dans [la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé](#) (OMS, 1986).



AMÉLIORER LA CAPACITÉ DES INDIVIDUS À FAIRE DES CHOIX

Plutôt que prôner l'abstinence, cette approche a pour but d'aider les individu-e-s à trouver les ressources pour affronter les problèmes de la vie, à se situer par rapport à leurs usages (alcool, tabac, cannabis, écrans...) et à faire des choix en faveur de leur santé.



UNE VISÉE POSITIVE, NON RÉPRESSIVE

Sans banaliser ni dramatiser les consommations, notre approche privilégie des démarches permettant d'améliorer le bien-être global de la personne sans se focaliser sur les produits, ni sur la détection des usages.



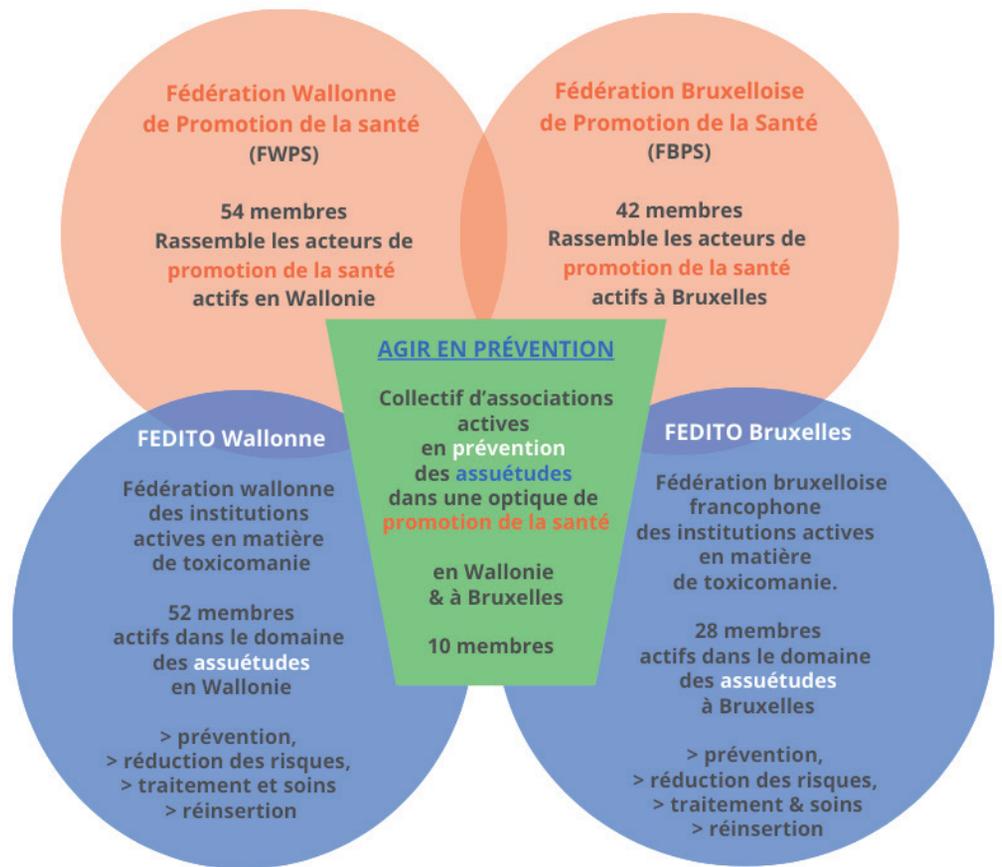
AGIR À DIFFÉRENTS NIVEAUX

Plutôt que de cibler uniquement la responsabilité individuelle des usager-ère-s (soit délinquant-e soit malade), notre approche repose sur une lecture globale des usages dans le sens où elle prend en compte les personnes dans leur contexte familial, communautaire et sociétal. Elle vise à construire des environnements favorables à la santé.



Dans cette perspective, agir en prévention signifie contribuer aux changements favorables à la santé des personnes en tenant compte de leurs [contextes de vie](#) et de leurs [motivations à consommer](#), tout en les rendant acteur-ric-e-s de ces changements.

Les membres de la plateforme Agir en prévention sont également membres de l'une ou plusieurs des quatre fédérations suivantes.



UNE APPROCHE PAR MILIEU DE VIE

DÉPLOYER DES ACTIONS DE PRÉVENTION LÀ OÙ SE CRÉE ET SE VIT LA SANTÉ AU QUOTIDIEN

Comme le rappelle la Charte d'Ottawa (OMS, 1986), « la santé est créée et vécue dans le **milieu de vie quotidien** des personnes où elles apprennent, travaillent, jouent et aiment ». C'est-à-dire **la famille, la rue, le milieu festif, le milieu virtuel, le monde du travail** et toutes les institutions que la population est amenée à fréquenter au cours de la vie.

Il est donc fondamental, en termes de santé publique, d'y déployer des démarches de prévention des assuétudes en promotion de la santé.

DÉVELOPPER LES RESSOURCES DES PUBLICS LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE

Les milieux de vie influencent directement la santé des individus et des communautés. Les actions de prévention des assuétudes au sein de ceux-ci permettent de **développer les ressources de la population la plus large possible** : individus (jeunes et adultes), familles, communautés, mais également les multiples acteur·rice·s professionnel·le·s impliqué·e·s, ainsi que les représentant·e·s politiques ou religieux, etc.

COMBINER LES ACTIONS DE PRÉVENTION À TOUS LES NIVEAUX DU CONTEXTE DE VIE

À l'opposé des approches par secteurs ou par compétences institutionnelles qui cloisonnent les actions, l'approche par milieux de vie permet une action combinée à tous les niveaux du contexte de vie des personnes et tout au long de leur vie.

C'est une approche indispensable si l'on veut assurer le meilleur impact possible sur la capacité des individus et des communautés à acquérir les moyens d'agir sur leur santé et de bénéficier d'un environnement propice à l'amélioration de leur bien-être.

FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE FÉDÉRAL, RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS, AFIN DE NE LAISSER AUCUN PUBLIC DE CÔTÉ

La coopération entre Fédéral, Régions et Communautés en matière de prévention des assuétudes doit avant tout **permettre l'intervention des services spécialisés dans tous les milieux de vie des jeunes et des adultes** de façon à ce qu'aucun public ne soit discriminé, même s'il n'a pas été pris en compte lors de la répartition des compétences régionales ou communautaires.

ASSUÉTUDES

10 PISTES POUR UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION EFFICACE

MESURES GLOBALES

1

REFINANÇER LE SECTEUR SPÉCIALISÉ EN PRÉVENTION DES ASSUÉTUDES

Un investissement, pas un surcoût

Les actions de prévention des assuétudes doivent être considérées comme des investissements et non comme des surcoûts. Elles permettent de faire des gains importants en matière de réduction des coûts liés aux soins de santé et à la perte de productivité, mais aussi en matière de bien-être de la population et d'années de vie en bonne santé (étude Socost 2012). C'est pourquoi nous revendiquons la mise en place d'un mécanisme de redistribution entre État fédéral et Régions, qui valorise le rôle économique positif des politiques de prévention dans leur fonction de régulation financière au niveau du budget de la sécurité sociale. Les budgets économisés au niveau fédéral doivent être réalloués aux politiques de prévention des assuétudes.

2

METTRE FIN À UNE RÉPRESSION PORTEUSE D'EXCLUSION ET D'INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

Modifier la législation en matière de drogues

La prohibition nourrit la violence dans nos villes, comme le démontrent les événements au nord du pays. Il est grand temps de changer de paradigme. Plutôt que de persister dans une "guerre à la drogue" aux effets délétères, la sécurité et la santé de la population seront plus efficacement garanties en créant un cadre légal qui décriminalise les usages de drogues et permette de mieux les accompagner. Il est par ailleurs essentiel de généraliser les démarches de prévention des assuétudes pour mieux "armer" le public, c'est-à-dire renforcer sa capacité à faire des choix favorables à sa santé. De plus, un modèle basé sur la santé publique et la justice sociale qui sortirait les usages de drogues du champ pénal pour les réintégrer dans le champ de la santé, permettrait de dégager les budgets nécessaires au déploiement d'une véritable politique de prévention.

↳ Cette recommandation est aussi portée par la Fedito wallonne, la Fedito bruxelloise et le VAD (Vlaamse expertisecentrum Alcohol en andere Drugs).

AMÉLIORER L'ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE POUVOIR

3

WALLONIE : UN ACCORD DE COOPÉRATION POUR ASSURER LA PRÉVENTION DANS LES MILIEUX DE VIE DES JEUNES

Sur le modèle de celui mis en place pour l'EVRAS¹

Depuis que les budgets de la promotion de la santé ont été transférés vers la Région wallonne, il devient plus compliqué pour nous de travailler au sein de secteurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'O.N.E., tels que la jeunesse, l'aide à la jeunesse, le scolaire, le sport, la culture, l'éducation permanente, la promotion sociale, etc. À titre d'exemple, plusieurs appels à projets récents en promotion de la santé ne permettaient pas d'introduire des projets visant ces secteurs et leurs publics.

Nous considérons qu'il est nécessaire et urgent de mettre en place un accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et l'O.N.E., sur le modèle de celui mis en place en 2023 dans le cadre de la généralisation de l'EVRAS¹ en milieu scolaire. Cet accord devrait avoir pour visée d'assurer aux services de prévention des assuétudes la possibilité d'intervenir dans tous les milieux de vie des jeunes, et en priorité dans les secteurs jeunesse, aide à la jeunesse, scolaire et enseignement supérieur.

↳ Cette recommandation est aussi portée par la Fédération Wallonne de Promotion de la Santé.

4

BRUXELLES : INTÉGRER LA PRÉVENTION DES ASSUÉTUDES AU SEIN DU PLAN SOCIAL-SANTÉ INTÉGRÉ

La prévention des assuétudes est globalement absente du plan stratégique du Plan social-santé intégré (PSSI), qui constitue le référentiel commun aux acteurs et actrices bruxellois-es actif-ve-s en matière de social et de santé. Les seules mentions de la prévention en matière d'assuétudes font référence aux actions de la ligne 0.5³ et sont, par conséquent, fort éloignées de l'approche décloisonnée que nous défendons ici. La prévention des assuétudes apparaît bel et bien dans le Plan de promotion de la santé (qui s'articule avec le PSSI), cependant plusieurs services spécialisés en matière de prévention des assuétudes actifs à Bruxelles ne relèvent pas du décret "prévention et promotion de la santé", leur action n'étant finalement reconnue ni d'un côté, ni de l'autre. Nous demandons donc que les recommandations formulées dans le présent document soient intégrées dès que possible au sein des plans stratégique et opérationnel du PSSI, pour autant qu'elles concernent la Région bruxelloise. Il s'agit d'assurer la représentation de tous les services, ainsi qu'une meilleure articulation des approches complémentaires en matière d'assuétudes (prévention, réduction des risques, accompagnement, soins et réinsertion) en son sein.

RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE PREMIÈRE LIGNE

5

FINANCER LA CRÉATION D'UN LABEL DE QUALITÉ POUR LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION EN PRÉVENTION DES ASSUÉTUDES

Nous pensons qu'il est nécessaire de financer la coordination d'un processus de stratégies concertées afin d'aboutir à la création d'un label de qualité, tout comme cela a été fait pour le secteur de l'EVRA¹. Trop souvent, des acteurs comme la police ou l'Eglise de Scientologie interviennent en matière de prévention des assuétudes, notamment en milieu scolaire. Leurs approches, fondamentalement stigmatisantes et moralisatrices, se situent aux antipodes des principes de la prévention en promotion de la santé. Un tel label vise à obtenir une offre claire, structurée et visible et permettrait aux professionnel-le-s de terrain de s'assurer de la cohérence et de la qualité des formations et des accompagnements reçus.

6

INCLURE LA PRÉVENTION DES ASSUÉTUDES DANS LA FORMATION INITIALE DES FUTURS PROFESSIONNELS DE PREMIÈRE LIGNE

Beaucoup de professionnel-le-s de la santé de la première ligne accusent un déficit de formation aux concepts et outils de la prévention et de la promotion de la santé, comme le suggèrent les résultats intermédiaires de l'étude REFORM². Notre expérience de terrain confirme, en effet, chez un grand nombre de professionnel-le-s, un manque d'outils pour agir auprès de leurs publics en ce qui concerne la prévention des assuétudes, mais aussi un sentiment de non-légitimité en la matière. Nous pensons qu'il est pourtant essentiel pour les futur-e-s professionnel-le-s susceptibles d'intervenir auprès de populations potentiellement défavorisées (jeunes et adultes) d'accéder à des formations visant à transmettre des grilles de lectures et des outils leur permettant de renforcer les compétences en matière de santé des publics avec lesquels ils et elles seront amené-e-s à travailler.

7

INTÉGRER LA PRÉVENTION DES ASSUÉTUDES DANS LES PLANS DE FORMATIONS DES SECTEURS JEUNESSE ET AIDE À LA JEUNESSE

Les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse travaillent avec des populations particulièrement vulnérables et il est donc fondamental de former un maximum de travailleur-euse-s afin de les aider à développer des approches et des actions préventives qui visent à améliorer le cadre de vie des jeunes et renforcer leurs capacités à agir positivement sur leur santé et leur bien-être. Nous demandons que des mesures soient prises afin d'introduire la prévention des assuétudes au sein des plans de formation à destination des nouveaux travailleur-euse-s et directeur-trice-s de l'Aide à la Jeunesse, ainsi que parmi les thématiques reprises dans les formations à destination des travailleur-euse-s et animateur-ice-s du secteur jeunesse.

MESURES SPÉCIFIQUES AU MILIEU SCOLAIRE

8

GÉNÉRALISER L'APPROCHE DE PRÉVENTION DES ASSUÉTUDES EN MILIEU SCOLAIRE

De nombreux·ses acteur·ice·s scolaires expriment un sentiment de découragement face aux comportements à risques récurrents des élèves et d'isolement, voire d'impuissance dans leur rôle éducatif¹. Le milieu scolaire est par ailleurs l'un des rares milieux de vie où les jeunes de tous les niveaux socio-économiques se rassemblent et se côtoient. En termes de travail sur les inégalités sociales de santé, il est donc particulièrement pertinent d'y déployer des stratégies de prévention en promotion de la santé, y compris en ce qui concerne les assuétudes.

Afin que la prévention des assuétudes puisse véritablement jouer son rôle en matière de santé publique, il importe de généraliser cette approche en milieu scolaire et donner les moyens aux équipes éducatives de tous les établissements scolaires de bénéficier d'un renforcement de leurs compétences en la matière sur base régulière, y compris dans les zones plus rurales. Pour garantir la qualité de ces accompagnements, il importe de passer, en amont, par la création d'un label (voir point 5).

9

RÉALISER UNE ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES ASSUÉTUDES

Le programme de prévention et de prise en charge des assuétudes en milieu scolaire, financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, implique depuis 2020 plusieurs services spécialisés en prévention des assuétudes. Forts de trois ans d'expérience dans le programme et confrontés à plusieurs difficultés dans sa mise en œuvre, nous demandons une évaluation globale du programme, au sein de laquelle nous serions pleinement intégrés. Il s'agit d'assurer une meilleure cohérence des projets avec les démarches de prévention en promotion de la santé et avec les enjeux fondamentaux de démocratie et bien-être à l'école. Nous demandons également, si le programme devait être reconduit, d'avoir un représentant de nos services au sein du comité de pilotage.

10

METTRE FIN AUX DESCENTES DE POLICE DANS LES ÉCOLES

Les descentes de police dans les écoles à des fins supposées de prévention entraînent en réalité un climat de méfiance et augmentent le risque de rupture de la relation éducative. Elles font ainsi obstacle aux actions que les services spécialisés tentent de déployer en milieu scolaire, et en particulier dans le cadre du programme de prévention et de prise en charge des assuétudes (voir point 9). La circulaire du 16 novembre 2010 appelle par ailleurs à une très grande prudence quant au recours à la police pour des missions de prévention dans le cadre scolaire, dans la mesure où les missions de la police demeurent d'ordre sécuritaire et non éducatives. Tant qu'il n'est pas mis fin à ces descentes à caractère "préventif", nous demandons que tout recours aux services de police pour des faits de détention, de consommation, voire de trafic, donnent lieu à un monitoring précis qui permette de connaître l'évolution de ces pratiques, qui jusqu'ici ne font pas l'objet d'un relevé centralisé systématique. D'autre part, nous demandons l'envoi d'une nouvelle circulaire vers l'ensemble du secteur scolaire en vue de baliser le recours aux forces de police, proposer des alternatives et encourager le recours aux acteurs spécialisés en prévention des assuétudes.

↪ Cette recommandation est issue du travail du groupe de Concertation Réflexion École- Police Bruxelles (CREPB), porté par le CBPS.

Références

¹ Voir l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, qui devrait entrer en vigueur en septembre 2023.

² Fiorente M., Pétré B., avec la collaboration de Aujoulat I., Dernier G., Doumont D., Fonteyne G., Malengreaux S. & Tumukunde B. (2023) REFORM P² - Inventaire des programmes de formation initiale proposant un enseignement en PPS aux futur.es professionnel.les de la 1^{ère} ligne de soins en FWB ». Février 2023. Woluwé-St-Lambert.

³ La ligne 0.5 est composée d'un ensemble de services offrant des soins de santé primaire destinés aux populations vulnérables (sans-abris, primo-arrivants, travailleurs du sexe, usagers de drogue, etc.), avec pour objectif à terme de réintégrer ces patients dans la 1^{ère} ligne traditionnelle.

⁴ Constat confirmé par l'enquête « Assuétudes, une enquête menée auprès des acteurs de l'enseignement secondaire de la Région de Bruxelles-Capitale », CLPS Bruxelles, 2010.

agir

en prévention

POUR TERMINER

MERCI DE NOUS

AVOIR ACCORDÉ VOTRE TEMPS

Nous espérons que ce plaidoyer restera dans vos esprits lors de la rédaction de vos programmes et au moment des déclarations de politiques gouvernementales.

Vous aurez accès à une version complète de notre plaidoyer, qui détaille les points résumés ici, sur notre site.

 www.agirenpreservation.be/plaidoyer

Nous restons à votre disposition pour en discuter et souhaitons être associés à d'éventuels groupes de travail sur ces thématiques.

AVEC LE SOUTIEN DE

